



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 janvier 2010
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 janvier 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de faire tenir ci-joint un document de travail élaboré par le Mexique sur la situation en Haïti, que je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité lors de la réunion que le Conseil consacrera à Haïti le lundi 18 janvier 2010.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Claude **Heller**



**Annexe à la lettre datée du 18 janvier 2010 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Mexique auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Cinq jours après le tremblement de terre qui a frappé Haïti, la destruction de l'infrastructure du pays a fait plus de 100 000 morts et encore davantage de blessés et de sinistrés.

Le Mexique note avec préoccupation que la dévastation a été totale : les hôpitaux, les écoles, les églises et les bâtiments publics sont en ruine et des dizaines de milliers de personnes se retrouvent à la rue, sans abri.

À Port-au-Prince, les services essentiels notamment d'alimentation en eau et en électricité sont presque entièrement paralysés. Les services de santé sont débordés, voire dans beaucoup de cas ont cessé de fonctionner.

Pour faire face à cette situation, la mobilisation de la communauté internationale visant à apporter une aide humanitaire d'urgence, tant en nature que financière, à Haïti passe par un élan de solidarité et une coopération sans précédent par rapport aux autres catastrophes naturelles survenues récemment.

Aujourd'hui le Conseil de sécurité doit veiller à ce que cette mobilisation se poursuive aussi longtemps que nécessaire et, une fois passé le stade des secours d'urgence, à ce que l'action menée dans ce pays soit axée sur la reconstruction et le développement durable.

1. La situation sur le terrain reste chaotique en dépit des efforts de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et du concours apporté au Gouvernement haïtien par les forces militaires des États-Unis. Cette conclusion se fonde principalement sur les observations suivantes :

a) L'absence d'autorité centrale capable de coordonner l'aide destinée à la population civile a commencé de créer une situation propice aux pillages, qui risquent fort de dégénérer en actes de violence encore plus graves;

b) Les cadavres continuent de joncher les rues en attente d'une sépulture, ce qui va bientôt créer une situation humanitaire insupportable sur le plan sanitaire;

c) Au fil des heures, les chances de sauver les personnes encore prisonnières des décombres s'amenuisent, ce qui veut dire que le nombre des morts et les risques pour la santé publique ne vont cesser d'augmenter;

d) Le Gouvernement haïtien et l'ensemble des institutions de l'État ne disposent pas de l'infrastructure minimale nécessaire pour pouvoir gouverner le pays et on ne saurait raisonnablement espérer qu'ils soient capables d'exercer leur autorité dans un avenir proche;

e) À cause des risques de violence, auxquels viennent s'ajouter les déplacements de population, des pressions vont nécessairement s'exercer pour que certains trouvent refuge dans les pays voisins, ce qui va créer une menace à la stabilité et la paix régionales;

f) L'ampleur des dégâts rend impossible toute normalisation de la situation humanitaire si l'action menée pour faire face à cette situation d'urgence repose sur des moyens d'intervention classiques qui ne suffisent même pas à gérer des situations moins graves.

2. Nous devons, en tant qu'États Membres, veiller à ce que les Nations Unies aient les moyens de s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe. Le Mexique salue les efforts faits et les mesures prises à ce jour. Il reste toutefois encore beaucoup à accomplir pour faire face à cette catastrophe.

3. Le Conseil de sécurité, chargé au premier chef qu'il est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit jouer le rôle qui lui revient. Pour ce faire, il pourrait envisager les mesures suivantes :

a) Analyser le mandat de la MINUSTAH afin de l'adapter aux exigences de la situation actuelle sur la base de l'évaluation qu'en fera le Secrétaire général dans son rapport :

i) La MINUSTAH a trois principaux objectifs : faire en sorte de promouvoir un climat sûr et stable, appuyer le processus politique, et promouvoir et protéger les droits de l'homme. Aujourd'hui, il lui faut se concentrer sur le premier de ces objectifs;

ii) Dans un premier temps, la tâche des Nations Unies et de la MINUSTAH consistera à sauver un aussi grand nombre de vies humaines que possible. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que les trois millions de personnes touchées par la catastrophe vont devoir bénéficier d'un plan d'action et d'assistance coordonnées visant à satisfaire leurs besoins de base dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de la protection, de l'enseignement et du logement. Le succès de cette intervention dépendra de notre capacité de rétablir l'autorité de l'État;

iii) Pour ce faire, le Conseil de sécurité doit à court terme repenser le mandat de la MINUSTAH en matière de reconstruction, d'assistance humanitaire et de maintien de la stabilité et de la sécurité dans le pays;

iv) Il importe en particulier de renforcer les aspects suivants du mandat de la Mission : aider au rétablissement et au maintien de la sécurité publique et de l'ordre public et axer ses efforts sur la réduction de la violence communautaire;

v) À l'heure actuelle, le travail de la MINUSTAH doit s'organiser autour de deux étapes différentes : celle des opérations d'urgence et celle de la reconstruction. Le Groupe des Amis d'Haïti ou un groupe plus restreint devra suivre en permanence l'accomplissement de la tâche de la MINUSTAH;

b) Restructurer et renforcer la présence des organismes des Nations Unies en Haïti et ce, en étroite coordination avec les pays donateurs et fournisseurs de contingents.